



OBJET :

INDEMNITES DU PERCEPTEUR - M CANDIL

Réf. 2011-58 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Absent excusé : Luc ROSSET (pouvoir à M. Eric LABAZ)

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose :

Vu les indemnités versées chaque année au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu le montant brut de 59,12 euros selon l'état liquidatif établi par Monsieur CANDIL, comptable payeur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par :

- **7 voix pour**
- **1 abstention**
- **1 voix contre**

D'ATTRIBUER la somme de 53.96 euros net, déduction faite des charges sociales obligatoires.

PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif 2011



OBJET :
INDEMNITES DU PERCEPTEUR - MONSIEUR CANDIL

Réf. 2011-58 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :
12/12/ 2011

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 19 décembre 2011

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 20 décembre 2011
Notification au Trésor Public le 20 décembre 2011